BAREME DES HONORAIRES
Applicable au 1er avril 2022

TRANSACTION

CHARGES DES HONORAIRES :

- VENDEURS pour les mandats de vente
- ACQUEREURS pour les mandats de recherche
- ACQUEREURS pour les successions

Immobilier Résidentiel Traditionnel et Ancien

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur, …) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur

PRIX DE VENTE*	TAUX*
Inférieur à 50 001 € TTC	Forfait de 5 000 € TTC
50 001 € à 100 000 € TTC	8 %
100 001 € à 200 000 € TTC	7 %
200 001 € à 450 000 € TTC	6 %
450 001 € à 800 000 € TTC	5 %
Luxury	
800 001 € à 1 200 000 € TTC	6 %
1 200 001 € à 2 500 000 € TTC	7 %
Supérieur à 2 500 001 € TTC	8 %

.

Immobilier Viager – Ventes à terme

VALEUR VENALE*	TAUX*
Inférieur à 50 001 € TTC	Forfait de 6 000 € TTC
50 001 € à 100 000 € TTC	9,00%
100 001 € à 200 000 € TTC	8,00%
200 001 € à 450 000 € TTC	7,00%
Supérieur à 450 001 € TTC	6,00%

* *taux de TVA : 20%

BAREME DES HONORAIRES
Applicable au 1er avril 2022

Terrains

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur, …) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur/aménageur/lotisseur

PRIX DE VENTE	TAUX
Inférieur à 50 001 € TTC	Forfait de 5 000 € TTC
50 001 € à 150 000 € TTC	10,00%
150 001 € à 300 000 € TTC	9,00%
Supérieur à 300 001 € TTC	8,00%

POINT D'ATTENTION :

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « success » avec validation de la clause « confiance » :

- l'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 30 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 10 % des honoraires affichés sur le présent barème
- l'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 60 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 20 % des honoraires affichés sur le présent barème
- l'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 90 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 30 % des honoraires affichés sur le présent barème

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « success » avec validation de la clause «liberté» : suppression de la clause d'irrévocabilité.

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « success » avec validation de la clause «win-win» : en cas de vente à un acquéreur présenté par le Mandant, dans les conditions prévues par le mandat « success », les honoraires contractuels seront divisés par moitié

* *taux de TVA : 20%

BAREME DES HONORAIRES
Applicable au 1er avril 2022

LOCATION VIDE & MEUBLEE
Immobilier Traditionnel, Ancien, Neuf

Les honoraires de location soumis à la loi du 06 juillet 1989 sont à part égale entre le bailleur et le locataire

Le montant TTC* imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur, et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n ° 2014-890 du 1er août 2014

Honoraires à la charge du bailleur* : - Entremise : 150 € TTC[2] - Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : indice ALLUR au m² suivant la zone concernée** - Etat des lieux : 3 € TTC[2] du m² pour l'établissement de l'état des lieux
Honoraires à la charge du locataire* : - Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : indice ALLUR au m² suivant la zone concernée** - Etat des lieux : 3 € TTC* du m² pour l'établissement de l'état des lieux

* Le montant des honoraire s'entend TVA incluse au taux en vigueur
** Trois zones : Zone très tendue : 12€/m² – Zone tendue : 10€/m² – Zone non tendue : 8€/m²
Les honoraires sont dus à la signature d'un bail de location et directement payés par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s)

LOCATION **SAISONNIERE**
Immobilier Traditionnel, Ancien, Neuf

La location saisonnière est régie uniquement par le code civil (article 1713 et suivants)

Honoraires à la charge du bailleur :	
DESIGNATION	**TAUX (minimum 150€ TTC*)**
Calendrier des tarifs annuels, publicité, rédaction de contrat, suivi administratif, accueil des clients, sortie des clients	25 % TTC* du calendrier tarifaire
Calendrier des tarifs annuels, publicité, rédaction de contrat, suivi administratif	20 % TTC* du calendrier tarifaire
Calendrier des tarifs annuels, publicité, apport de contact	15 % TTC* du calendrier tarifaire

Honoraires à la charge du locataire* : - Frais de dossier : 100 € TTC*

Les honoraires sont dus à la signature d'un contrat de location et directement payés par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s)

* *taux de TVA : 20%

BAREME DES HONORAIRES
Applicable au 1er avril 2022

COMMERCE

CAHRGES DES HONORAIRES :

- VENDEURS ou ACQUEREURS pour les mandats de vente
- ACQUEREURS pour les mandats de recherche
- ACQUEREURS pour les successions

CESSION DE FONDS DE COMMERCE, DE PARTS SOCIALES, DROIT AU BAIL ET VENTE DE LOCAUXCOMMERCIAUX

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur, …) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur

PRIX DE VENTE	TAUX
Inférieur à 30 001 € HT*	Forfait de 5 000 € HT*
30 001 € à 100 000 € HT*	Forfait de 8 000 € HT*
Supérieur à 100 001 € HT*	10,00% HT*

*Taux en vigueur en sus

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « success » avec validation de la clause « confiance » :

- l'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 30 jours de la mise en vente auprix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 10 % des honoraires affichés sur le présent barème
- l'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 60 jours de la mise en vente auprix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 20 % des honoraires affichés sur le présent barème
- l'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 90 jours de la mise en vente auprix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 30 % des honoraires affichés sur le présent barème

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « success » avec validation de la clause «liberté» : suppression de la claused'irrévocabilité.
Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « success » avec validation de la clause «win-win» : en cas de vente à un acquéreur présenté par le Mandant, dans les conditions prévues par le mandat « success », les honoraires contractuels seront divisés par moitié.

HONORAIRES DE LOCATION – LOCATION GERANCE

DESIGNATION	TAUX
Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages, etc, ...	30 % HT* du loyer annuel HT*
Location avec pas de porte d'un montant minimum de 5 000 € HT*	30 % HT* du loyer annuel HT* + 50% honoraires fonds de commerce sur valeur du pas de porte

*Taux en vigueur en sus

HONORAIRES DE LOCATION – AVEC OPTION D'ACHAT

DESIGNATION	TAUX
Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages, etc, ...	30 % HT* du loyer annuel HT* + 50 % des honoraires du barème « vente de locaux commerciaux »

* *taux de TVA : 20%